La Clef du Cabinet

98

Forment mes tortueux replis:
L'un aide aux besoins du menage;
Et l'autre étourdit par ses cris.
J'en pourrois dire davantage.
Bon soir, je vais plier bagage,
Et regagner l'endroit où mon corps est perché.

ARTICLE II.

Contenant en entier le Traité annoncé le mois dernier, articles de Russe & de Prusse, & qui a été conclu à Petersbourg le 11. Avril dernier.

AU NOM DE LA TRE'S-SAINTE TRINITE'.

C A Majesté le Roi de Prusse & Sa Maj. l'Impé-Drattice de Toutes les Russies ayant mûrement considéré, que rien n'est plus conforme à leurs intérêts & à leurs avantages communs, ni plus propre à affurer la durée de la Paix si heureusement rétablie en Europe, que de resserrer les nœuds de l'amitié & de la bonne intelligence. qui a toujours regné ci-devant & qui subsiste à présent entre les deux Cours, & de confirmer cette union par un Traité d'Alliance défensive, qui n'ait pour but que la sureté de leurs Etats & Possessions respectifs, se sont proposés de porter à sa perfection un ouvrage si salutaire, & ont choisi & nommé pour cet effet leurs Plénipotentiaires, favoir, Sa Maj. le Roi de Prusse le Sr. Victor-Fréderic Comte de Solms, son Chambellan Actuel, Conseiller Privé de Légation & Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Sa Maj. l'Impératrice; & Sa Maj. Impériale de Toutes les Russies le Sr. Niscita de Panin, Gouverneur de S. A. Imp. Mgr. le